

Ce CTL était la suite du CTL du 26/11 qui a duré plus de 7h30.

A l'ordre du jour :

- le point 2 : harmonisation des horaires d'ouverture au public sur les sites de St Jean de Maurienne et de Barberaz ;
- le point 5 : questions diverses.

Point 2 harmonisation des horaires d'ouverture au public sur les sites de St Jean de Maurienne et de Barberaz.

Bref rappel historique. Jusqu'à présent, lors de nombreux CTL, la Direction nous présentait des changements d'horaires ou de jours d'ouverture à la demande des agents et chefs de service.

Aujourd'hui changement de doctrine, la Direction souhaite harmoniser les horaires des services implantés sur Barberaz et St Jean de Maurienne.

- sur le site de Barberaz :

La Direction propose que le CDIF (centre des impôts foncier) adopte les horaires du SPFE (service de publicité foncière et de l'enregistrement). A savoir être ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Les deux services sont sur le même site avec deux entrées distinctes mais avec les fermetures partielles du SPFE, le CDIF récupérait les usagers mécontents de ne pouvoir accéder au SPFE.

Cette harmonisation a été présentée aux agents du CDIF qui ont majoritairement voté pour.

Lors du vote, les élus de Solidaires Finances Publiques se sont abstenus pour ne pas aller contre le souhait des agents. Nous regrettons toutefois le recul du service rendu aux usagers.

Vote : Abstention Solidaires Finances Publiques

Pour FO et CFDT/CFTC

- sur le site de St Jean de Maurienne

La Direction propose que le CDIF soit fermé le mercredi comme les autres services de St Jean de Maurienne. Elle rattrape l'oubli du CTL du 22/09/2020 au cours duquel elle avait proposé la fermeture le mercredi du SIPIE (service des impôts des particuliers et des impôts des entreprises) sans nous transmettre le vote du CDIF.

Rappelons que depuis le déconfinement du mois de mai, le site de St Jean est fermé le mercredi sur demande de la responsable du SIPIE et avec accord du responsable du PPR, Monsieur Carron.

Les agents du CDIF de St Jean ont majoritairement voté contre cette harmonisation.

Même si le Directeur prend acte qu'il y ait *un peu plus d'agents contre (sic)*, cela ne change pas le projet de l'administration.

Les deux autres OS présentes ont indiqué soutenir le souhait des agents et ont voté contre cette harmonisation. Nous avons également voté contre car la méthode employée nous semble inacceptable et souhaitons un vote global sur le site pour que les choses soient claires.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé le manque de considération des avis des agents et des OS. La Direction consulte uniquement par souci de formalisme et se moque donc du résultat des consultations.

Le Directeur a répondu assumer et rappelé le caractère consultatif de l'avis du CTL, ce qui confirme ce que nous avons dénoncé.

Le Dr Veyrat (médecin de prévention) constate que nous arrivons au bout du processus. Les agents sont opposés (à ce changement), les OS également. Elle s'interroge sur les motifs d'opposition des agents et la communication faite par la Direction auprès des agents pour motiver cette nouvelle organisation.

En réponse, nous avons eu droit au fait qu'à St Jean il y a des positions de principe, c'est historique. C'est tout juste si le DDFIP n'a pas évoqué un célèbre village d'irréductibles gaulois.

Il a par ailleurs rappelé l'opposition des agents de la Maurienne au NRP. Il a comparé les deux CDIF (Barberaz et St Jean de Maurienne), rappelant qu'il y a deux ans les agents du CDIF de Barberaz étaient pour le maintien du service public et maintenant ils votent pour une ouverture uniquement le matin. Les agents de St Jean changeront peut-être d'avis dans quelques temps...

Il a même évoqué une erreur de management du chef intérimaire qui n'a pas dû expliquer correctement aux agents ce que souhaitait la direction.

En conclusion, malgré l'opposition des agents du CDIF et le vote contre des trois OS présentes, M. Blanchard affirme souhaitable cette harmonisation et une projection nécessaire dans une organisation plus globale de notre accueil avec l'ouverture des Maisons France Service (MFS). Pour lui, le public change son comportement et il faut s'adapter.

Ensuite, après nos interventions sur l'accueil et le groupe de travail national en cours, les OS en ont pris aussi pour leur grade... à entendre le Directeur, nous sommes contre les évolutions.

Le responsable du PPR a pour sa part constaté qu'avant la fusion, les services de la DGI n'étaient pas ouverts tous les jours au public et l'opposition des OS à l'époque à l'ouverture quotidienne (cela fait plus de 12 ans tout de même...).

Solidaires Finances Publiques a répondu en apportant l'éclairage nécessaire. Oui, avant la fusion, nous étions opposés à l'ouverture quotidienne des services parce qu'elle s'accompagnait de suppressions d'emplois. La DG demandait donc de faire plus avec moins de ressources humaines. Nous avons d'ailleurs précisé que, depuis plusieurs années, si les horaires d'ouverture des services étaient modifiés, c'était la simple conséquence des suppressions d'emplois.

Par ailleurs, excepté les Centre des Impôts, les autres services, recettes, CDIF par exemple, étaient ouverts quotidiennement.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est pas le public qui change son comportement mais l'administration qui lui impose d'en changer. Nous ne sommes pas opposés au changement si celui-ci est réfléchi dans l'intérêt du service public, des citoyens et si cela ne se fait pas au détriment des conditions de vie au travail des agents des finances publiques.

Nous avons rappelé que l'accueil physique des usagers était inscrit dans notre ADN. Il est dès lors nécessaire de mieux accompagner les agents à appréhender les nouvelles modalités d'accueil. De même, pour les usagers, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès aux nouveaux outils ou qui rencontrent des difficultés à les utiliser. La communication orale est souvent plus aisée que celle écrite.

Enfin, M. le Directeur, si l'avis des agents dont vous avez la responsabilité vous importe peu, nous vous rappelons leur engagement sans faille pour la plupart à accomplir leurs missions même lors de crise sanitaire. De simples remerciements ne suffisent plus à considérer leur conscience professionnelle et à réduire le fossé creusé depuis des années entre les cadres et les agents de la DGFIP. Leur faire confiance serait réellement gage de considération.

Vote : Contre Solidaires Finances Publiques, FO et CFDT/CFTC.

Point 5 : Questions diverses

- point sanitaire en Savoie

La situation évolue favorablement mais le taux d'incidence en Savoie est encore le double du taux national.

A la DDFIP le nombre de cas positifs et de cas contact est en forte diminution et il s'agit de cas isolés. Le Dr Veyrat a rappelé l'importance des gestes barrière pour éviter l'effet rebond de la mi-janvier avec le probable relâchement des fêtes de fin d'année.

Elle a bien insisté sur le fait que les télétravailleurs partiels ne doivent pas tous revenir le même jour au bureau mais être répartis sur la semaine car il faut continuer à éviter une forte densité de personnels dans les bureaux.

– Situation critique du CDIF de St Jean de Maurienne

Solidaires Finances Publiques a souhaité évoquer la situation de ce service qui est en souffrance depuis quelques mois. Les agents ont interpellé à plusieurs reprises le Directeur suite au départ de deux collègues au 01/09/2020 ainsi que les acteurs de prévention (médecin, assistante sociale et ISST) et sont toujours dans l'attente de réponses et de renfort.

Deuxième quinzaine d'octobre, le Dr Veyrat et l'assistante sociale ont alerté la direction en raison de nombreux arrêts maladie (non COVID).

Le Dr Veyrat a confirmé que c'est un service en souffrance avec une charge mentale forte et a demandé à ce qu'on trouve des solutions pour aider ce service sans attendre.

Les acteurs de prévention et la Direction devraient avoir une réunion sur ce sujet très prochainement.

En parallèle, nous avons évoqué la situation de la cellule foncière du SIP de Chambéry, qui a également interpellé la Direction. La situation des emplois n'est pas claire concernant cette cellule (pour mémoire 2 emplois transférés du SiP d'Aix les Bains périmètre foncier au 1^{er} septembre 2020). Aucune réponse sur ce point. Quid du fonctionnement sur Aix les Bains avec la fusion des SIP ? réponse au prochain CTL emploi certainement.

– Situation du SPFE

Solidaires Finances Publiques a signalé avoir de nombreux retours négatifs concernant le SPFE. Certains agents, dont des chefs de service, se permettent d'avoir des avis très tranchés sur les collègues du SPFE sans connaître la galère dans laquelle ces agents se trouvent depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, Solidaires Finances Publiques a demandé au Directeur de communiquer largement sur les raisons du retard du SPFE (marché dynamique, téléacte,...). Le retard n'est pas la conséquence d'un manque d'investissement des agents.

C'est d'autant plus important de mettre en place cette communication, car le retard au « fichier » a des conséquences non négligeables sur la charge de travail d'autres services. Les agents du SPFE n'en sont pas responsables !

A la Direction, d'assumer ses choix opérés il y a déjà quelques années, en partie responsables de ce retard. Mais n'oublions pas les notaires, le marché immobilier savoyard,...

A cette occasion, la Direction nous a parlé d'un plan d'action pour le SPFE avec l'embauche de contractuels, de la mobilisation des EDR... pour le mois de janvier. Dans tous les cas, nous nous doutons que le SPFE ne rattrape pas son retard de 300 jours en 4 mois.

2021 ressemblera donc fort à 2020 en termes de conséquences sur les autres services.

– Implantation de l'antenne d'Albertville du PDCE (pôle départemental contrôle et expertise).

Lors du CTL du 26/11, M. Decroix (responsable du NRP) nous a informés de l'installation provisoire du PDCE au rez-de-chaussée d'Albertville à la place du SIP recouvrement, local courrier et régisseur. Tout ceci en attendant le départ du SIE d'Albertville au 01/01/2022 qui libérera la place au 1^{er} étage. Suite à une communication téléphonique avec le gestionnaire de site pour s'assurer de la disponibilité de la salle de réunion d'Albertville, celui-ci nous apprend sa transformation à venir pour accueillir les collègues du PDCE.

Solidaires Finances Publiques l'a informé de l'absence de présentation de cette hypothèse en CTL et lui a rapporté les propos tenus lors du CTL du 26/11. Quelle ne fut pas sa surprise !

Nous avons donc demandé des explications.

Le responsable du PPR, M. Carron, n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Apparemment déjà interpellé par le gestionnaire de site, il le contactera ainsi que le responsable du PDCE pour voir ce qui est faisable et reviendra vers nous.

Sacré cafouillage. Le plus simple serait peut-être d'attendre le départ du SIE au 01/01/2022, afin d'éviter des installations provisoires.

C'est le résultat de vouloir absolument passer en force, sans tenir compte de l'avis des agents et des représentants des personnels !

- Conséquence du NRP sur les EDR

Les EDR ne sont pas concernés par le NRP et ne peuvent donc pas prétendre à la Prime de Restructuration de Service (PRS).

- Modalités du dialogue social en période de crise sanitaire.

Le responsable PPR, M. Carron, nous enverra la note pour la tenue des HMI, des instances...

(NDLR: mél référant les textes reçu en date du 04/12/2020)

- Demande d'une réunion informelle sur les mutations liées au NRP.

Les CAPL sont supprimées, la direction ne fera donc pas de réunion informelle.

Solidaires Finances Publiques a demandé comment seront gérées les scissions des SIPIE d'Aix et de St-Jean-de-Maurienne, ainsi que le transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP et les fermetures de trésorerie. Ces opérations se déroulent au 01/01 mais le mouvement local se fera au 01/03.

La problématique : pour les agents qui ne bougent pas, sous réserve du CTL emploi, (SIP St Jean, Antenne SIP Aix les Bains, antenne SIE St-Jean-de-Maurienne ou trésorerie d'Albertville) est de savoir s'ils doivent faire une mutation, sachant de plus la présence d'agents en surnombre sur certains de ces services.

Les RH ont fait remonter leurs questions à la DG et attendent les réponses.

La Direction confirme des affectations pour ordre au 01/01/2021. Leur situation sera régularisée avec le mouvement du 01/03/2021,

L'objectif de ce mouvement local est de régulariser administrativement la situation des agents et déclencher le versement de la PRS (prime de restructuration de services).

- Point sur le télétravail.

Solidaires Finances Publiques a demandé cette information au motif que certains agents sont mis en télétravail alors même qu'ils ne peuvent être considérés comme tel.

Les stats, rien que les stats... Le Directeur se serait-il fait taper sur les doigts pour un mauvais indicateur sur le sujet ?

Sur la dernière semaine, les RH ont dénombré 259 télétravailleurs avec équipement dont 211 ont au moins télétravaillé un jour dans la semaine.

Sur ces 211, 58 ont télétravaillé 5 jours.

Sur les 48 qui n'ont pas utilisé le matériel (3 étaient en arrêt maladie), 19 chefs de service et 26 agents (A, B et C).

Nous regrettons la non utilisation de ces matériels alors que certains en attendent. Le responsable du PPR, M. Carron a précisé qu'il restait des Tiny et des écrans pour équiper les collègues qui le souhaitent.

- Nomination du responsable du PDCE.

L'annonce ayant été faite vendredi aux chefs de service, on peut nous dévoiler le nom de l' élu.

Il s'agit de Monsieur Conand qui perd le SIPIE d'Aix les Bains au 01/01/2021.

- Point sur le recrutement de contractuels en CDD.

En l'absence d'informations transmises depuis le CTL de juin 2020, Solidaires Finances Publiques a demandé un point d'information sur ce recrutement que nous contestons toujours.

4 personnes ont été recrutées, une à la direction au service RH, deux au SPFE et une au SIP de Moutiers.

Deux d'entre elles sont arrivées au 01/12, la troisième arrive le 07/12 et la 4ème n'est pas certaine d'arriver car sa situation vient de changer.

Par contre, la Direction avait proposé à la DG des contrats de deux ans, ce qui n'a pas été retenu en validant les contrats pour une durée de trois ans.

- Poste vacant au PDCE d'Albertville au 01/09/2020.

Lors de l'audio du 10/11/2020 avant la publication de l'affectation des inspecteurs stagiaires, le responsable du PPR, M. Carron, avait indiqué que ce poste resté vacant au 01/09/2020 serait pourvu par un contractuel actuellement en formation.

Suite à la publication sur Ulysse 73 de l'affectation des stagiaires, aucun n'y est affecté. Pourtant certains l'ont demandé.

Suite à notre étonnement, M. Carron nous indique que c'est un choix du directeur d'affecter le contractuel sur la BDV d'Albertville et laisser le poste du PDCE vacant.

Ce poste fera-t-il les frais du CTL emploi ou la Direction nous sortira-t-elle un candidat du placard lors du mouvement du 01/03/2021. Les paris sont lancés.

- Fonds de solidarité et contrôle fiscal

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur l'avenir du contrôle fiscal en Savoie avec notre département fortement impacté par la crise sanitaire, sur un éventuel renfort pour le traitement des e-contact du fonds de solidarité et sur la période de contrôle pour ceux qui l'ont perçu à tort.

Mme Lamétéry nous informe de la complexification du fonds de solidarité au vu de l'augmentation forte des montants ; il faut un contrôle préalable.

Mais les agents sur cette mission lors du premier confinement ont fait des contrôles en amont et ont mis en avant des réseaux de fraudeurs et refusé le versement de certaines aides.

Les services de gestion ont également détecté des indus et les agents sont dans l'attente du feu vert de la Direction pour reprendre les aides versées à tort.

Pour Mme Lombardi, responsable du Pôle Missions Réseau, ils doivent attendre les orientations nationales pour le contrôle fiscal 2021. Ce n'est pas la priorité mais les contrôles continuent.

Pour le fonds de solidarité, une note est sortie le 02/12 et la direction mettra en place une cellule fonds de solidarité.

- Tenue d'un CDAS a minima en audio.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont souhaité la tenue d'un CDAS à minima en audio et que tout ne se fasse pas par échange de mail.

Le CDAS est une instance et il doit continuer de vivre.

Mme Lamétéry précise que Monsieur Blanchard l'a proposé mais que certaines personnes l'ont refusé. Mais effectivement il faudra en tenir un fin janvier début février 2021.

Fin des débats à 12h pour un début à 9h.

Vos représentants présents lors de ce CTL audio :

Thierry Schutters	04.79.62.62.81
Aurélie Guibal	04.79.22.84.92
Patricia Lacotte	04.79.83.53.22
Lionnel Larrazet	04.79.33.92.06
Sébastien Herlin	04.79.70.87.24